



HYDREAULYS

EXTRAIT DES DECISIONS DU BUREAU

Le mercredi 13 novembre 2024 à 19h15 le Bureau d'HYDREAULYS légalement convoqué par son Président, Monsieur Marc TOURELLE, s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78 000).

OBJET : 2024/07 : AUTORISATION DE SIGNATURE - PROCEDURE AVEC NEGOCIATION N° 2024-13 « TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DU COLLECTEUR N°1 DIT « VERSAILLES SUD »

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Benoît RIBERT, François DARCHIS

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU

EPT GPSO : Jacques BISSON

Saint Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

Absents excusés : Richard RIVAUD, Sonia BRAU

Ont donné pouvoir : Grégoire DE LA RONCIERE à Marc TOURELLE

Date de la convocation : 06 novembre 2024

Secrétaire de séance : Henri-Pierre LERSTEAU

Date d'affichage électronique : 14 novembre 2024

Nombre de membres : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *Date de sa réception en Préfecture :*

- *Date de sa publication et/ou de sa notification*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommence à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20241113-DEC202407-DE
Date de transmission au préfet : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Décision à valeur délibérative 2024/07

OBJET : Autorisation de signature - Procédure avec négociation n° 2024-13 « Travaux de réhabilitation et de reconstruction du collecteur n°1 dit « Versailles Sud »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et particulièrement les articles 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres HYDREAULYS en date du 18 octobre 2024,

Considérant que le présent marché public a pour objet la réalisation de travaux de réhabilitation et de reconstruction du collecteur unitaire n°1 dit « Versailles Sud » propriété du Syndicat Mixte d'Assainissement HYDREAULYS,

Considérant que la consultation est passée selon la procédure formalisée avec négociation,

Considérant que par décision en date du 18 octobre 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'HYDREAULYS a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises Eiffage-H. Chevalier qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour son offre variante n°3,

Considérant qu'il est en conséquence demandé aux membres du Bureau de prendre acte de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres d'HYDREAULYS de la procédure avec négociation relative aux travaux de réhabilitation et de reconstruction du collecteur n°1 dit « Versailles Sud » au groupement d'entreprises Eiffage-H. Chevalier et d'autoriser le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit marché public,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2024 de de la procédure avec négociation relative aux travaux de réhabilitation et de reconstruction du collecteur n°1 dit « Versailles Sud » au groupement d'entreprises Eiffage-H. Chevalier pour son offre variante n°3 qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, avec pour précisions, que les travaux réalisés seront réglés par application, aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires et forfaitaires du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF), que le délai d'exécution du marché est de 44 mois (période de préparation de 3 mois comprise) à compter de la date fixée par ordre de service et que le montant estimatif du marché est de 20 422 151,16 € HT.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer le marché, établi dans le cadre d'une procédure avec négociation, relative aux travaux de réhabilitation et de reconstruction du collecteur n°1 dit « Versailles Sud », avec le groupement d'entreprises Eiffage- H. Chevalier, pour son offre variante n°3 au motif que celle-ci a été retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 et suivants.

**Pour Extrait Conforme
A Versailles, le 13 novembre 2024**

Le Président

Marc TOURELLE

Accusé de réception en préfecture
078-200089316-20241113-DEC202407-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024